



Achat d'une maison à crédit avant le mariage

Par **Tite Maman**, le **19/05/2010** à **14:24**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en 2003 à son nom, et nous nous sommes mariés en 2005 (sans contrat), est-ce que les remboursements de crédit payés depuis seront considérés comme moitié-moitié. C'est à dire est-ce que j'aurai, si il arrivait malheur, des droits sur cette maison, d'autant plus que j'ai participé à rembourser la dette et que j'ai mis la main à la pâte pour l'entretien et la rénovation de ce bien ? Devrait-on mettre la maison aux deux noms en indivision ou en copropriété ? Quelle est la meilleure solution pour tous les 2 ?

En vous remerciant... Cdt Lisa